

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

19334282

Déposé
16-09-2019

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/09/2019 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0536895097
Dénomination : (en entier) : **ODYSEE 2045**
 (en abrégé) :
Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée
Siège : Avenue de la Floride 107
 (adresse complète) 1180 Uccle
Objet(s) de l'acte : DENOMINATION

Aux termes d'un acte rectificatif en date du seize septembre deux mil dix-neuf, reçu par Maître Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Notaire associé résidant à Bruxelles (1050 Bruxelles), Avenue Louise, 126, faisant partie de la Société Privée à Responsabilité Limitée "Gérard INDEKEU - Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR", BCE n° 0890.388.338, il résulte qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte du 1er août 2019 de la société privée à responsabilité limitée « ODYSSEE 2045 », ayant son siège social à Uccle (1180 Bruxelles), Avenue de la Floride 107, inscrite au Registre des Personnes Morales (Bruxelles) sous le numéro 0536.895.097, enregistré au bureau sécurité juridique Bruxelles 3, en date du quatorze août suivant, volume 0 folio 0 case 16161, aux droits de cinquante euros (50 EUR), perçus par le receveur, et dont l'extrait a été publié à l'annexe du Moniteur belge du 2 septembre suivant, sous le numéro 19117313.

L'erreur concerne la dénomination de la société reprise dans les statuts qui conformément à la résolution prise est bien « ODYSSEE 2045 » et non « ODYSEE 2045 ».

Il y a dès lors lieu de lire la deuxième résolution comme suit :

« L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts afin de le mettre en conformité avec la résolution prise et le Code des sociétés, comme suit :

ARTICLE 1

1. société a adopté la forme légale de société privée à responsabilité limitée. Elle est dénommée « ODYSSEE 2045 ». »

en lieu et place de :

« L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts afin de le mettre en conformité avec la résolution prise et le Code des sociétés, comme suit :

ARTICLE 1

La société a adopté la forme légale de société privée à responsabilité limitée. Elle est dénommée « ODYSSEE 2045 ».

Les expéditions et extraits sont déposés avant enregistrement de l'acte dans l'unique but du dépôt au Greffe du Tribunal de l'Entreprise

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Notaire associé
 Déposé en même temps : expédition conforme de l'acte, statuts coordonnés.